



**CONTESTATION DU BAREME ET DES VŒUX DE DEMANDE DE MUTATION INTER-ACADEMIQUE
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

1. Accédez au **Portail Colibris Aix-Marseille** : <https://portail-aix-marseille.colibris.education.gouv.fr/>
2. Cliquez sur [Second degré](#) / **RH-Contestation de barème – Mouvement inter-académique**

MOUVEMENT

[RH-Contestation de barème - Mouvement inter-académique \(2D\)](#)

3. Indiquez le motif de votre contestation : élément de barème , demande de modification de vœux formulée avant le 7 décembre 2023 et non prise en compte.
4. Précisez pour chaque élément de barème contesté : le barème constaté dans SIAM, le barème demandé et vos observations ;
5. Téléversez le cas échéant les pièces justificatives à l'appui de votre demande.
6. Vérifiez le contenu du formulaire, puis cliquez sur « Valider ».
7. La réponse à votre contestation vous sera notifiée via Colibris ; le barème définitif sera affiché le 31 janvier 2024.